

**Volet B**

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur Belge
après dépôt de l'acte au greffe



04139855

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

27 04 2004

Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/10/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : TESET**Forme juridique :** Société Anonyme**Siège :** 4950 Waimes, rue de Hottleux n° 101**N° d'entreprise :** 0434.036.792**Objet de l'acte :** Conversion du capital en Euro - Refonte intégrale des statuts - Réélections**Texte :**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « TESET », ayant son siège social à 4950 Waimes, rue de Hottleux n° 101, tenu devant Maître Erwin MARAITE, docteur en droit, notaire à la résidence de Malmedy, notaire-gérant de la société civile ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée "Erwin MARAITE, Notaire", le quinze mars deux mil quatre, "Enregistré à Stavelot, le vingt-six mars deux mil quatre, volume 419, folio 11, case 10, huit rôles un renvoi au droit de vingt-cinq Euro (25 EURO) par Madame S. BERGS", il résulte que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des voix.

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'assemblée a décidé de convertir le capital social de quarante-deux millions de francs belges (42.000.000 BEF) en un million quarante et un mille cent cinquante-deux Euro septante-huit Cent (1.041.152,78 EURO).

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a décidé de supprimer le texte des statuts et de le remplacer intégralement.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs ci-après désignés :

- 1) Monsieur François OSTWALD, économiste, demeurant et domicilié à 45131 Essen, Kortumstraße n° 50 (République Fédérale d'Allemagne), qui a accepté;
- 2) Monsieur Heinrich GRÜTERING, commerçant, domicilié à 45131 Essen, Kortumstraße n° 48 (République Fédérale d'Allemagne), qui a accepté;
- 3) Monsieur Gerhard POTH, expert, domicilié à 4750 Butgenbach, Zur Domäne n° 15, qui a accepté.

Réserve
au
Moniteur
belge



Volet B - suite

La mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an deux mille dix. Ces mandats seront exercés à titre gratuit, sauf décision contraire.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a conféré au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes et à Monsieur Gerhard POTH, prénommé, avec faculté de substitution, ceux d'opérer la modification nécessaire auprès de toutes Administrations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Et d'un même contexte, s'est réuni le conseil d'administration composé des trois membres ci-après :

- Monsieur François OSTWALD, prénommé, qui a accepté ;
- Monsieur Heinrich GRÜTERING, prénommé, qui a accepté;
- Monsieur Gerhard POTH, prénommé, qui a accepté;

lequel a pris les décisions suivantes :

- * Monsieur François OSTWALD, prénommé, qui a accepté, est désigné en qualité de président du conseil d'administration;
- * Monsieur Gerhard POTH, prénommé, qui a accepté, est désigné en qualité d'administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société, ce qui est expressément accepté par ce dernier.

Ces mandats seront exercés à titre gratuit, sauf décision contraire.

Pour extrait analytique conforme,

Erwin MARAITE,
Notaire.

Déposés en même temps : expédition du procès-verbal et statuts coordonnés